



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2016

Offlanges, le 28 janvier 2016

Présents : MM Cédric BARBIER, Marc BARBIER, Ludivine GERARDIN, Jean-Michel GRAS, Gilbert JACQUOT, Alexandre LENOBLE, Sylvie LEROY, Jean MICHAUD, Jean-Claude THABARD, Thierry VINCENT.

Excusé : M Claude COMTE

Secrétaire : Jean-Claude THABARD

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 18/12/2015

Il est approuvé à l'unanimité

OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT SUR 2016

A la suite de la panne de l'ordinateur du maire, ce dernier a été contraint de le remplacer Il propose l'ouverture de crédits d'investissement pour régler cet achat et éventuellement des factures du SIEC (église) Le conseil municipal approuve à l'unanimité les ouvertures suivantes :

Compte 2183 Matériel de bureau et matériel informatique 5 000 €

Compte 238 Avances versées sur cdes immos corporelles 50 000 €

ACHAT PARCELLES ZD 31 ET ZD 32

Le maire informe le conseil que Mmes MERROT et RENAUD (nées DELIGNETTE) sont finalement d'accord pour vendre les parcelles ZD 31 et ZD 32 d'une superficie de 55.8 ares au prix de 2500 €.proposé par le conseil municipal

Les frais de notaire sont à la charge de la commune, ceux de géomètre à la charge du vendeur (le maire se renseignera à ce sujet).

Utilisations possibles de cet achat : Réserve incendie, emplacement des bacs à verre et papiers, aménagement d'un espace d'agrément, parking...

Mme GERARDIN conteste :

- l'idée d'installer une bâche à eau en point bas alors que la commune a déjà contribué au remplissage de celle d'Alain, (les autres raisons concernant les réserves d'eau dans le village ayant déjà été évoquées lors de conseils précédents) et : trop visible en entrée de village.
- l'idée d'installer les containers à ordures en entrée de village : trop visible
- faire un espace de jeux pour enfants en bordure de route n'est pas judicieux, de plus nous avons déjà un terrain de foot.
- le fait de dépenser de l'argent dans une réserve foncière sans projet. Il faut réfléchir à un projet global pour la commune et définir des priorités avant de s'engager dans des dépenses.

Elle rappelle que la commune a déjà beaucoup de dépenses à engager notamment l'église, la cabane de chasse, menuiseries à changer à la salle des fêtes, l'électricité à refaire, des appartements de la commune sont encore en souffrance. Elle juge cette dépense malvenue.

M LENOBLE propose d'en informer Patrice GUELLE. M THABARD précise qu'il lui en a parlé et qu'il est au courant de cette transaction.

M le maire insiste sur le fait que la commune ne possède pas de foncier, et précise que le montant de l'achat est équivalent au prix de deux ordinateurs portables

Le conseil municipal autorise le maire à poursuivre les démarches en vue de l'acquisition par :

2 voix contre, 3 abstentions et 5 voix pour.

CHARTRE ECLAIRAGE PUBLIC

M le maire présente le relevé des consommations électriques sur les années 2014 et 2015.

Poste par poste, l'éclairage public s'avère le plus important, 50 % du coût annuel de la facture d'électricité qui s'élève à plus de 6000 €.

Une adhésion à la charte "Eclairons juste le Jura" proposée par le SIEC permettrait d'avoir un bilan sur les économies pouvant être réalisées sur l'éclairage public. Ce bilan serait établi par le SIEC du Jura.

Le conseil municipal décide d'adhérer à la charte par 9 voix pour et 1 abstention.



QUESTIONS DIVERSES

TNT : Le 5 avril 2016 la télévision numérique terrestre (TNT) passe à la haute définition (HD) pour une meilleure qualité de son et d'image. Chacun doit vérifier son équipement pour voir s'il est compatible.

Terrain de sport : MM LENOBLE et JACQUOT ont consulté un architecte à Dole (M.DELOGE) pour déposer le permis de construire pour l'extension de l'abri. Le montant des honoraires serait de 1800 €. M le maire prendra contact avec M DELOGE.

Salle des fêtes : M le maire a demandé des devis pour le changement des portes de la salle des fêtes (accessibilité) aux entreprises BARDOUILLET, MAIGNAN, DOUGNIER, PEGUILLET et HP MENUISERIE.

M GRAS intervient pour faire plusieurs remarques :

- Parution du BIO : Il a été choqué par le mot de M le maire qui reproche à certains administrés de refuser l'exploitation de la carrière pour leur confort personnel. Voir nos biens immobiliers dévalorisés ou invendables ne semble pas être du confort personnel. Il trouve cette réflexion très méprisante. Le maire répond qu'il assume ce qu'il a écrit.
- Il pense que l'alimentation en eau potable et l'assainissement forment un tout et qu'il serait nécessaire d'envisager aussi des investissements sur l'assainissement.
- A la suite de la visite de l'église, il se dit effrayé par son état et s'inquiète pour la réalisation. A propos de la menuiserie et notamment du retable qui va demander encore beaucoup d'argent. Le maire répond que la réfection des menuiseries est prévue dans le projet actuel, que seule la réfection des retables serait à envisager ultérieurement.
- A propos des carrières : Il demande qu'une nouvelle réflexion soit engagée sur le contrat de forage (le prix payé est mal négocié). En tant que conseiller et dans l'intérêt de la commune, ce contrat devrait être renégocié.
- Place à l'entrée du village : Il considère la pose d'une roche à la place du pressoir comme une provocation, celle-ci ayant été faite sans aucune consultation du conseil municipal. Le pressoir n'est il pas le symbole d'un village vigneron? D'ailleurs, il a été rappelé dans le blason de la commune (blason qui aurait coûté prix 3000 €).

Mme GERARDIN intervient par rapport à l'assainissement. Il faudrait réétudier le projet de raccordement collectif. Et des aides devraient être proposées pour l'assainissement individuel (SPANC, commune)

Elle soulève également un problème lors de la distribution de bois aux affouagistes. Des numéros de lots ont été modifiés et d'autres ont été exploités par des affouagistes non titulaires du lot. M le maire rappelle que les affouagistes sont responsables de leur lot et les invite à les marquer précisément aussitôt après le tirage au sort. En cas de doute sur un numéro, il faut s'adresser à la mairie pour vérification. Madame Gerardin lui rappelle qu'un numéro ou des initiales ne change rien et demande qu'un rappel des règles de bienséance au bois et au respect des lots distribués soit fait.

M VINCENT répond à M GRAS que le coût du blason était d'environ 400 € et informe le conseil que vu les critiques exprimées par MM GRAS et LENOBLE sur le paragraphe d'introduction de l'article concernant l'association "Sauvons le massif de la Serre", il ne rédigera plus le BIO.

Des conseillers ont soulevé la question du remplacement de Mme JEAN. Le maire précise que les démarches seront réalisées prochainement.

L'ordre du jour est terminé, le maire lève la séance à 22h35.